

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BÂGÉ-DOMMARTIN
DU JEUDI 10 FEVRIER 2022 – COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 10 février à 20 h 00, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme HENRION Nathalie, M. MACIE, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier, M. TRUCHON Pierre, conseillers municipaux.

Étaient excusées : Myriam GUILLOT, Dominique JOURDAN qui a donné pouvoir à Eric DIOCHON, Monique LAFAY et Anne-Laure SOCQUET

Etaient absents : Michel MERCIER et Philippe PAIN

Lia ONOFRE est nommée secrétaire de séance.

1 – PRESENTATION DE L'ACTIVITE 2021 DE LA MEDIATHEQUE

Présentation par les membres (agent et élu) de la Médiathèque.

2 – PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2022

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 24

Le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 13/01/2022 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le CR de la séance du 13/01/2022.

3– ENGAGEMENT ET PAIEMENT - DEPENSES D'INVESTISSEMENT DURANT LA PERIODE PRECEDANT L'ADOPTION DU BP COMMUNE 2022

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 24

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.1612-1,

Vu le Budget Primitif COMMUNE 2021 de la Commune de Bâgé-Dommartin, adopté lors de la séance du 08 avril 2021, dont le montant total des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 20 - hors remboursement de la dette en capital - s'élève à 32500 euros,

Considérant que certaines opérations doivent pouvoir être engagées avant le vote du budget primitif 2022,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 20 du budget primitif, soit un montant maximum de $32500 \text{ €} / 4 = 8125 \text{ euros}$.

Voici la dépense d'investissement autorisée :

CHAPITRES /ARTICLES	DEPENSES
SECTION D'INVESTISSEMENT	
2031 – Frais d'études	+ 1800 € TTC
Totaux section d'investissement	+ 1800 € TTC

et de s'engager à inscrire au Budget les recettes correspondantes.

4 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h41.